

ARRETE DU MAIRE



**Occupation du domaine public et interdiction de stationnement –
1b rue de l'église
Echafaudage du 17/10/2022 jusqu'à la fin du chantier.**

Le Maire de la ville de Holtzheim

VU l'article L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'article L2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU les articles L2542-2 et 2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'article 511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieur
VU La demande de monsieur Laurent SCHOETTEL

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité et de la réalisation du ravalement de façade, d'autoriser la pose d'un échafaudage.

ARRETE

- Article 1^{er}** Du 17 octobre 2022 jusqu' à la fin du chantier
La société est autorisée à installer un échafaudage sur le trottoir devant le numéro 1b de la rue de l'église.
- Article 2** Le stationnement des véhicules sera interdit qualifié gênant aux abords du chantier du 17/10/2022 jusqu'à la fin du chantier.
- Article 3** La signalisation réglementaire sera mise en place par la société en charge des travaux, y compris un éclairage pour la nuit. Elle devra en outre indiquer aux piétons d'utiliser le trottoir en face.
- Article 4** Les dégâts occasionnés à la voie publique seront réparés d'office aux frais de l'entreprise qui exécute les travaux.
- Article 5** Madame la Directrice Général des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site internet de la commune.

Ampliation de l'arrêté sera transmise à

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Geispolsheim
- Police municipale
- Monsieur Laurent SCHOETTEL– 1b rue de l'Eglise

Holtzheim le 10 octobre 2022
Par délégation du Maire
L'adjoint Bruno MICHEL

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The signature is stylized and appears to read 'Bruno Michel'. The stamp is partially obscured by the signature.